



**Métropole
du Grand Paris**

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapport de présentation

L'année 2022 a été marquée par le renforcement des interventions de la Métropole du Grand Paris dans le champ de ses compétences historiques (enjeux environnementaux, soutien de l'activité économique, aménagement concerté de l'espace métropolitain) et le développement de nouveaux champs d'action tels que la santé et le sport. En particulier, l'investissement de la Métropole au service des habitants a poursuivi sa forte progression, portée par la montée en puissance des grands travaux que sont le Centre Aquatique Olympique et les projets liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des inondations (GEMAPI). Le compte administratif 2022 traduit la place incontournable de la Métropole au service des habitants.

Les flux financiers entre Métropole du Grand Paris, communes et établissements publics territoriaux (EPT) représentent toujours près de 98% des dépenses de la Métropole. Ils intègrent en 2022 la reconduction du reversement à la Métropole des deux tiers de la dynamique de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) perçue par les EPT et la Ville de Paris entre 2022 et 2021, soit environ 20 M€.

Cette recette supplémentaire n'atténue toutefois que partiellement la contrainte inédite ayant pesé sur les ressources de la Métropole en 2022, compte tenu de la diminution de 27 M€ du produit de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en raison des effets de la crise sanitaire, qui s'ajoute au coût de la baisse des dotations de l'Etat (-23 M€), dont le montant est garanti aux EPT et aux communes en valeur 2015. Le montant total amorti au bénéfice des communes et territoires s'élève à 209 M€ pour l'année 2022 et à 970 M€ depuis 2016.

Ce contexte d'intervention renforcée de la Métropole au service de ses habitants, tant en fonctionnement qu'en investissement, et de baisse substantielle de ses recettes, l'a contraint à consommer une partie importante de ses excédents antérieurs, puisque son résultat de clôture au compte administratif 2022 est en diminution de plus de 60 M€. Au regard des engagements pluriannuels d'ores-et-déjà pris au bénéfice du territoire métropolitain et compte tenu de l'absence de visibilité sur ses recettes en 2023, la Métropole doit maintenir une gestion prudente pour préserver ses marges d'intervention pour les années à venir.

SOMMAIRE

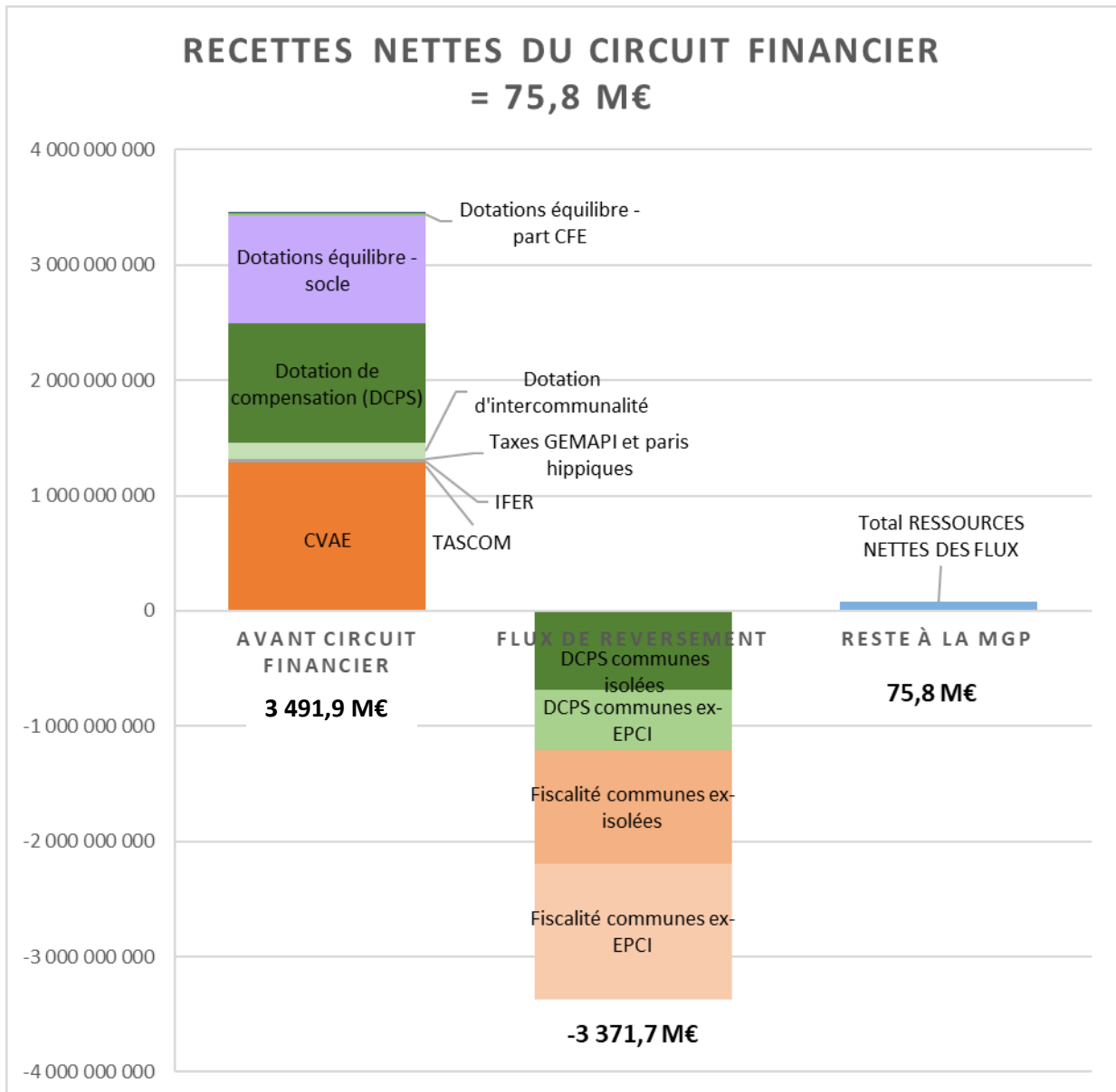
Analyse financière du compte administratif 2022	4
Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 75,8 M€	5
PARTIE 1	6
Section de fonctionnement	6
Chapitre 1 - Les recettes réelles de fonctionnement : 3 451,2 M€	6
Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale	7
Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Autres impôts et taxes	7
Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations	8
Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante	10
Sous Chapitre 5 – 76 : Produits financiers	10
Sous Chapitre 6 – 77 : Produits exceptionnels	10
Chapitre 2 - Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 430,8 M€	11
Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général	11
Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel	13
Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)	13
Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante	14
Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	14
Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières	15
Sous Chapitre 7 – Une épargne de 20,4 M€ en forte baisse par rapport à 2021 (-60 M€) et un excédent disponible après intégration du résultat reporté 2021 de 155,9 M€	15
PARTIE 2	17
Section d'investissement	17
Chapitre 1 - Les dépenses réelles d'investissement : 178,4 M€	17
Sous Chapitre 1 – Le poids prépondérant du financement des Jeux Olympiques	19
Sous Chapitre 2 – La montée en puissance des dépenses de GEMAPI	19
Sous Chapitre 3 – Une présence renforcée au sein d'opérateurs économiques, environnementaux et d'aménagement	20
Sous Chapitre 4 – Les dispositifs d'intervention au service du territoire métropolitain	21
Sous Chapitre 5 – Autres dépenses d'investissement relatives aux politiques métropolitaines ..	22
Sous Chapitre 6 – Dépenses de structure	22
Chapitre 2 - Les recettes réelles d'investissement : 94,2 M€	24
Chapitre 2 – Un résultat d'investissement déficitaire à hauteur de 58,6 M€	25
PARTIE 3	26
Un résultat budgétaire global de 97,3 M€ en baisse de 61,3 M€ par rapport à 2021	26

CHIFFRES CLES

Analyse financière du compte administratif 2022

En millions d'euros	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2021-2022	
Flux financiers Communes-MGP (attributions de compensation)	3 371,7	3 371,7	0,0	0,0%
Charges à caractère général	11,9	17,7	5,8	48,7%
Charges de personnel	7,9	9,7	1,9	23,5%
Autres charges de gestion courante	27,5	30,7	3,2	11,8%
Charges financières	0,1	0,2	0,0	20,0%
Charges exceptionnelles	0,0	0,8	0,8	
Dépenses hors flux financiers Communes-MGP	47,4	59,1	11,7	24,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	3 419,1	3 430,8	11,7	0,3%
Flux financiers EPT-MGP (dotations d'équilibre)	950,5	952,1	1,7	0,2%
dont part CFE	19,9	21,4	1,5	7,4%
CVAE	1 260,9	1 234,3	-26,6	-2,1%
Autres impôts éco. (TASCOM, IFER, TAFNB)	79,0	82,7	3,7	4,7%
Taxe GEMAPI	3,0	2,9	0,0	-0,7%
Taxe paris hippiques	0,8	0,4	-0,4	-49,4%
Reversement AC	0,2	0,2	0,0	0,0%
Impôts et taxes	1 343,8	1 320,5	-23,3	-1,7%
Dotation d'intercommunalité	137,3	137,8	0,5	0,4%
Dotation de compensation	1 060,3	1 037,1	-23,3	-2,2%
Dotations de l'Etat (DGF)	1 197,6	1 174,9	-22,7	-1,9%
Subventions et participations	6,4	3,4	-3,0	-47,3%
Produits exceptionnels	1,0	0,3	-0,7	-73,6%
Recettes hors flux financiers EPT-MGP	2 548,8	2 499,1	-49,8	-2,0%
Recettes réelles de fonctionnement	3 499,3	3 451,2	-48,1	-1,4%
Epargne brute	80,3	20,4	-59,8	-74,6%
Emprunt	0,0	9,0	9,0	
Autres recettes d'investissement	44,2	85,2	41,0	92,8%
Recettes réelles d'investissement	44,2	94,2	50,0	113,2%
Capacité de financement des investissements	124,4	114,6	-9,8	-7,9%
Subventions d'équipement	85,0	152,5	67,5	79,4%
Dépenses d'équipement directes	29,4	15,2	-14,2	-48,2%
Participations et autres immobilisations financières	8,3	10,7	2,4	29,2%
Dépenses réelles d'investissement	122,7	178,4	55,7	45,4%

Un solde de recettes disponibles après circuit financier de 75,8 M€



Le cumul des évolutions de CVAE depuis 2016 et la recette exceptionnelle de CFE en 2021 permettent à la Métropole de disposer d'un solde de ressources de près de 76 M€ après déduction des flux liés au circuit financier, contre 120 M€ en 2021.

PARTIE 1

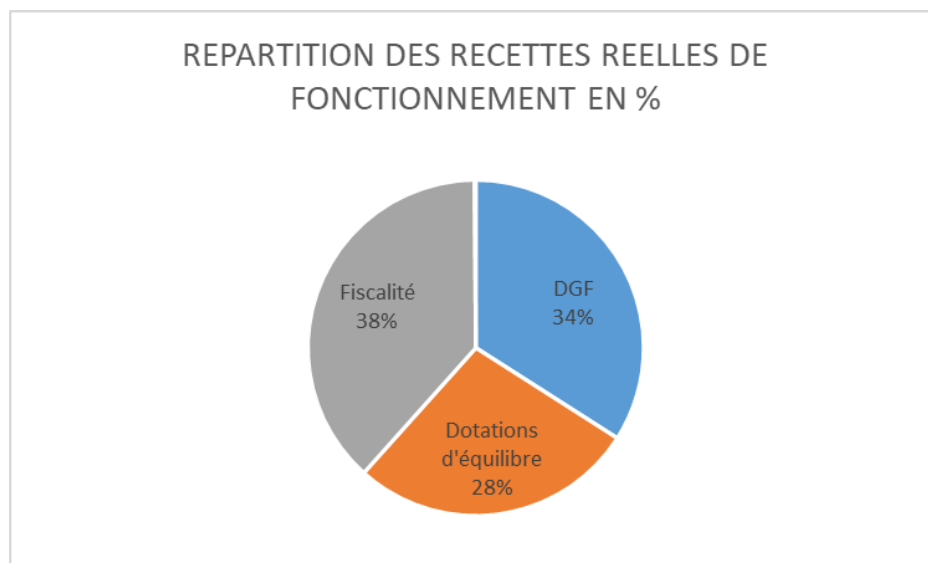
Section de fonctionnement

Chapitre 1 - Les recettes réelles de fonctionnement : 3 451,2 M€

Le montant total des recettes de fonctionnement atteint 3 451 M€ en 2022.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
Total du chapitre 013	Atténuation de charges	54 181,00 €	57 535,62 €	3 354,62 €
Total du chapitre 73	Autres impôts et taxes	576 759,00 €	576 759,00 €	0,00 €
Total du chapitre 731	Fiscalité locale	1 314 036 830,00 €	1 319 601 774,88 €	5 564 944,88 €
Total du chapitre 74	Dotations et participations	2 131 782 702,00 €	2 130 651 609,94 €	-1 131 092,06 €
Total du chapitre 75	Autres produits divers de gestion courante	4 822 250,00 €	39 246,48 €	-4 783 003,52 €
Total du chapitre 76	Produits financiers	0,00 €	36 059,76 €	
Total du chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €	266 915,00 €	266 915,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 451 272 722,00 €	3 451 229 900,68 €	-42 821,32 €
Excédent reporté		155 233 988,25 €	0,00 €	-155 233 988,25 €
Opérations d'ordre		500 000,00 €	233 085,00 €	-266 915,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 607 006 710,25 €	3 451 462 985,68 €	-155 543 724,57 €

La répartition entre les 3 principales recettes de la Métropole reste assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT :



Sous Chapitre 1 – 731 : Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité s'élève à 1 319,6 M€ (contre 1 342,5 M€ en 2021 soit -22,9 M€) dont la majeure partie est constituée du montant de CVAE (1 234,0 M€).

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
731	73111	Impôts directs locaux	4 125 118,00 €	4 133 269,00 €	8 151,00 €
731	73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 234 007 530,00 €	1 234 007 530,00 €	0,00 €
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	45 011 913,00 €	49 466 915,88 €	4 455 002,88 €
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	27 892 269,00 €	29 092 404,00 €	1 200 135,00 €
731	73136	Taxe GEMAPI	3 000 000,00 €	2 901 656,00 €	-98 344,00 €
Total du chapitre 731		Fiscalité locale	1 314 036 830,00 €	1 319 601 774,88 €	5 564 944,88 €

La **CVAE qui atteint 1 234 M€ en 2022** est la première recette de fiscalité économique, sur laquelle la Métropole ne dispose pas de pouvoir de taux et dont l'évolution est volatile. Ainsi, après une baisse en 2018, le produit a très fortement augmenté en 2019 (+7 %) puis en 2020 (+5 %). Cette hausse importante s'explique en partie par la censure, en mai 2017 par le Conseil Constitutionnel, des modalités de calcul du taux d'imposition de la CVAE des entreprises membres de groupes fiscaux. Les modalités de calcul du taux d'imposition ont ensuite été rétablies pour 2018 mais l'épisode engendre néanmoins des effets en trésorerie pour les collectivités sur 2 ans. En 2021 et 2022, le produit de CVAE subit deux baisses successives du fait des conséquences sur l'économie de la crise sanitaire (-21 M€ en 2021 et -27 M€ en 2022).

La variation du produit de la CVAE constitue la seule marge de manœuvre métropolitaine en matière de recettes.

Le produit 2022 de **TASCOM** est de 49,5 M€ en augmentation par rapport à 2021 (+2,4 M€, après une baisse de 2,4 M€ en 2021). Le **produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** (29,1 M€) et de **la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)** (4,1 M€) représente **33,2 M€ en 2022 soit une hausse de 1,4 M€ depuis 2021.**

Sous Chapitre 2 – 73 hors 731 : Autres impôts et taxes

Ce chapitre regroupe le versement de la seule attribution de compensation négative de la Métropole du Grand Paris¹ (0,2 M€) et la taxe sur les paris hippiques (0,4 M€), soit un total de 0,6 M€.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
73	73211	Attributions de compensation	179 089,00 €	179 089,00 €	0,00 €
73	7323	Prélèvement sur jeux et paris hippiques	397 670,00 €	397 670,00 €	0,00 €
Total du chapitre 73		Autres impôts et taxes	576 759,00 €	576 759,00 €	0,00 €

La taxe sur les paris hippiques constitue un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs dans le cadre des courses de chevaux et paris hippiques en ligne. Elle est partagée entre les EPCI et les communes sur le périmètre desquelles sont implantés des hippodromes.

¹ Ville d'Avray

Sous Chapitre 3 – 74 : Dotations et participations

Le chapitre 74 comprend principalement deux types de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
74	741124	Dotation d'intercommunalité (DI)	137 804 965,00 €	137 804 965,00 €	0,00 €
74	741126	Dotation de compensation de la part salaire (DCPS)	1 037 067 565,00 €	1 037 067 565,00 €	0,00 €
74	74611	Dotation Globale de Décentralisation	0,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
74	74718	Autres participations - Etat	888 900,00 €	224 500,00 €	-664 400,00 €
74	7473	Participations - Département	2 653 153,00 €	2 596 153,00 €	-57 000,00 €
74	74741	Participations - communes membres du GFP	30 000,00 €	0,00 €	-30 000,00 €
74	74778	Participations - autres fonds européens	41 300,00 €	7 714,15 €	-33 585,85 €
74	74788	Autres organismes	1 256 500,00 €	404 773,12 €	-851 726,88 €
74	74832	Etat - compensation au titre de la CVAE	256 462,00 €	256 462,00 €	0,00 €
74	748388	Autres attributions de péréquation et de compensation	0,00 €	34 358,00 €	34 358,00 €
74	74861	Attribution de la dotation d'équilibre	951 769 457,00 €	952 145 119,67 €	375 662,67 €
74	74888	Autres attributions et participations	14 400,00 €	0,00 €	-14 400,00 €
Total du chapitre 74		Dotations et participations	2 131 782 702,00 €	2 130 651 609,94 €	-1 131 092,06 €

La DGF en 2022 : 1 174,9 M€

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 174,9 M€ en 2022 soit -22,7 M€ par rapport à 2021.

La **dotations d'intercommunalité** de la Métropole correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. **Elle s'élève à 137,8 M€ soit moins de 20 €/habitant lorsque le niveau moyen de dotation des métropoles s'élève à près de 35 €/habitant.**

La **dotations de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la Métropole subit chaque année depuis 2016 la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). **Cette dotation en baisse de -2,2% soit -23,3 M€ s'élève à 1 037,1 M€. La Métropole assure la neutralité totale² du reversement au profit des communes et des EPT de la DCPS à son montant de 2015 et supporte les baisses cumulées pour un montant de 172,0 M€ en 2022. Celles-ci s'ajoutent aux 37,0 M€ de baisse de la dotation d'intercommunalité assumée en 2016 et 2017 par la Métropole au titre de la CRFP, soit un coût total de 209,0 M€ supporté au profit des communes et des EPT en 2022.**

Les dotations d'équilibre : 952,1 M€

Les **dotations d'équilibre** versées à la Métropole représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain. Elles s'élèvent en 2022 à 952,1 M€.

² En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé à la suite du vote d'un amendement au PLF pour 2017.

D'une part, les EPT perçoivent depuis 2016 la cotisation foncière des entreprises (CFE) et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS³ de leurs communes. D'autre part, ils ne versent pas d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la Métropole qui attribue l'intégralité des AC aux communes. La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

En rythme de croisière, la stabilité de la dotation d'intercommunalité par suite de la suspension de la contribution au redressement des finances publiques en 2018 a pour conséquence une quasi-stabilité des dotations d'équilibre qui ne varient qu'en fonction de l'impact de la démographie sur la dotation d'intercommunalité répercutée aux anciens EPCI.

Toutefois, à titre exceptionnel dans le contexte de perte de recettes de CVAE pour la Métropole en raison de la crise sanitaire et économique et dans l'attente d'une réforme institutionnelle globale, la Loi de finances pour 2022 a reconduit le reversement des EPT et de la Ville de Paris à la Métropole mis en place en 2021, dont le montant correspond à 2/3 de la dynamique de CFE 2022. Il est à noter qu'en raison de la transmission par les services de l'Etat des données définitives de CFE au titre d'une année N au premier semestre de l'année N+1, une régularisation des reversements au titre de la dynamique de CFE 2021 a lieu au compte administratif 2022 et qu'une régularisation de la dynamique 2022 aura lieu en 2023.

Les participations, compensations et co-financements

En 2022, la Métropole du Grand Paris a perçu une recette à hauteur de **2,6 M€** au titre du paiement par la Ville de Paris et du Département des Hauts-de-Seine de leur participation à l'EPTB Seine Grands Lacs pour la partie relevant de la compétence GEMAPI, qui relève désormais de l'action métropolitaine.

Elle a également reçu **256 k€ et 34 k€** de compensations d'exonérations respectivement au titre de la CVAE et de la taxe GEMAPI.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques, la Métropole s'emploie également à trouver des **co-financements** : 172 k€ de l'ADEME au titre de la ZFE et en matière de géothermie, 201 k€ de l'Etat au titre du programme SEQUOIA relatif aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments, 103 k€ pour le dispositif de Pass numériques, ou encore 38 k€ dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Villeneuve-la-Garenne, 25 k€ pour le recrutement de conseillers numérique et 23 k€ pour le programme INTERLUD (logistique urbaine durable).

³ Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

Sous Chapitre 4 – 75 : Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 s'élève à 39 k€ correspondant à des avoirs sur facture.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
75	75888	Autres produits divers de gestion courante		39 246,48 €	39 246,48 €
Total du chapitre 75		Autres produits divers de gestion courante	4 822 250,00 €	39 246,48 €	-4 783 003,52 €

Sous Chapitre 5 – 76 : Produits financiers

Le chapitre 76 atteint 36 k€ correspondant aux dividendes perçus par la Métropole au titre de sa participation au capital de la SOGARIS.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
76	761	Produits de participations		36 059,76 €	36 059,76 €
Total du chapitre 76		Produits financiers	0,00 €	36 059,76 €	36 059,76 €

Sous Chapitre 6 – 77 : Produits exceptionnels

Le chapitre 77, dont le total atteint 0,3 M€, correspond au boni de liquidation perçu par la Métropole à la suite de la dissolution du Groupement d'Intérêt Public (GIP) EXPOFRANCE 2025.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
77	775	Produits des cessions d'immobilisations		266 915,00 €	266 915,00 €
Total du chapitre 77		Produits exceptionnels	0,00 €	266 915,00 €	266 915,00 €

Chapitre 2 - Les dépenses réelles de fonctionnement : 3 430,8 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **11,7 M€** en 2022 par rapport à 2021. Pour rappel, les dépenses réelles de fonctionnement avaient diminué de 8,6 M€ en 2021 dans le contexte des contraintes liées à la crise sanitaire. Les dépenses réelles de fonctionnement de 2022 présentent ainsi une **hausse limitée à 3,1 M€ par rapport au niveau de 2020** soit un budget propre (hors AC) en augmentation de **+6%**. Cela illustre à la fois la montée en puissance des actions de la Métropole du Grand Paris et la prudence budgétaire appliquée par celle-ci pour ses dépenses de fonctionnement.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
Total du chapitre 011	Charges à caractère général	35 136 134,04 €	17 705 381,91 €	-17 430 752,13 €
Total du chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 969 881,29 €	9 746 119,66 €	-223 761,63 €
Total du chapitre 014	Atténuation de produits	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
739211	<i>dont attributions de compensation</i>	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
Total du chapitre 65	Autres charges de gestion courante	44 372 434,77 €	30 279 573,06 €	-14 092 861,71 €
Total du chapitre 6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	681 917,32 €	410 623,81 €	-271 293,51 €
Total du chapitre 66	Charges financières	473 000,00 €	151 580,29 €	-321 419,71 €
Total du chapitre 67	Charges exceptionnelles	820 201,00 €	814 468,78 €	-5 732,22 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 463 152 857,42 €	3 430 807 036,51 €	-32 345 820,91 €
Total du chapitre 023	Virement à la section d'investissement	136 902 853,83 €	0,00 €	-136 902 853,83 €
Total du chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	6 950 999,00 €	7 350 996,71 €	399 997,71 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 607 006 710,25 €	3 438 158 033,22 €	-168 848 677,03 €

Sous Chapitre 1 - 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à **17,7 M€** pour un budget de 35,1M€. On observe une **progression des dépenses réalisées (+5,8 M€)** traduisant la **montée en charge de la Métropole**.

Les dépenses d'études et recherches atteignent **6,2 M€**, principalement affectés à l'appui au lancement de la 3^{ème} édition IMGP⁴, aux études techniques en matière d'aménagement de zones dont le site Saulnier à Saint-Denis et l'OIM Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan, et à la mise en œuvre des politiques de l'air et de l'énergie dont la ZFE⁵, le PCAEM⁶ et le SDEM⁷. Ce poste important a été sous consommé (40%) par rapport au taux moyen de réalisation constaté sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement (65%⁸). Cet écart s'explique notamment par le décalage de certaines études préalables liées aux zones d'aménagement, aux politiques environnementales et au suivi des premières éditions du concours IMGP.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du dispositif de distribution de **Pass numériques au profit des personnes en situation de précarité numérique**, représentant un coût d'achat de nouveaux pass de 838 k€, en partie subventionné par l'Etat. La Métropole a par ailleurs poursuivi les **travaux**

⁴ Inventons la Métropole du Grand Paris

⁵ Zone à Faibles Emissions

⁶ Plan Climat Air Energie Métropolitain

⁷ Schéma Directeur Energétique Métropolitain

⁸ Calcul effectué hors attributions de compensation (AC)

d'entretien et de préservation des dispositifs anti-crue dans le cadre de la compétence GEMAPI, pour 554 k€.

La Métropole a renforcé en 2022 les dépenses consacrées à **donner la parole aux citoyens**, dans le cadre de différents dispositifs (cycle d'écoute, débats, « Juedis de la Métropole ») pour 374 k€ contre 114 k€ en 2021.

Les cotisations à des organismes s'élèvent à 566 k€ soit 3% du chapitre.

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
011	60622	Fournitures - Carburants	10 000,00 €	14 169,22 €	4 169,22 €
011	60623	Fournitures - Alimentation	26 476,00 €	40 377,18 €	13 901,18 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00 €	15 788,80 €	-4 211,20 €
011	60636	Fournitures - Habillement et vêtements de travail	5 500,00 €	475,46 €	-5 024,54 €
011	6064	Fournitures administratives	38 969,00 €	24 150,21 €	-14 818,79 €
011	60668	Autres produits pharmaceutiques	6 000,00 €	804,49 €	-5 195,51 €
011	611	Contrats de prestations de service	4 770 815,34 €	1 738 547,12 €	-3 032 268,22 €
011	6132	Locations immobilières	2 693 438,00 €	2 414 551,43 €	-278 886,57 €
011	61351	Location de matériel roulant	26 000,00 €	24 804,23 €	-1 195,77 €
011	61358	Autres locations mobilières	29 200,00 €	18 741,98 €	-10 458,02 €
011	614	Charges locatives	1 005 000,00 €	1 113 043,73 €	108 043,73 €
011	615231	Entretien et réparations - voiries	319 900,00 €	11 549,24 €	-308 350,76 €
011	61551	Entretien et réparations - matériel roulant	2 500,00 €	400,00 €	-2 100,00 €
011	61558	Entretien et réparations - autres biens mobiliers	3 500,00 €	922,96 €	-2 577,04 €
011	6156	Maintenance	196 408,14 €	106 873,33 €	-89 534,81 €
011	6161	Primes d'assurances - multirisques	40 000,00 €	31 767,89 €	-8 232,11 €
011	6168	Primes d'assurances - autres	7 348,00 €	9 390,88 €	2 042,88 €
011	617	Etudes et recherches	15 371 666,63 €	6 181 123,57 €	-9 190 543,06 €
011	6182	Documentation générale et technique	120 010,76 €	89 550,46 €	-30 460,30 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	195 660,80 €	113 534,00 €	-82 126,80 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	1 025 457,01 €	804 410,61 €	-221 046,40 €
011	6188	Autres frais divers	1 348 906,52 €	439 219,73 €	-909 686,79 €
011	62268	Autres honoraires, conseils	1 502 651,40 €	298 881,18 €	-1 203 770,22 €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	75 251,90 €	31 674,90 €	-43 577,00 €
011	6231	Annonces et insertions	374 965,60 €	105 254,19 €	-269 711,41 €
011	6233	Foires et expositions	822 012,19 €	796 573,97 €	-25 438,22 €
011	6234	Réceptions	94 000,00 €	62 582,55 €	-31 417,45 €
011	6236	Catalogues, imprimés et publications	624 957,00 €	239 064,31 €	-385 892,69 €
011	6238	Divers relations publiques	2 207 142,12 €	1 449 859,59 €	-757 282,53 €
011	6241	Transports de biens	165 000,00 €	33 607,99 €	-131 392,01 €
011	6248	Transports - divers	0,00 €	4 243,00 €	4 243,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	32 900,00 €	51 142,33 €	18 242,33 €
011	6261	Frais d'affranchissement	37 000,00 €	27 207,57 €	-9 792,43 €
011	6262	Frais de télécommunications	82 000,00 €	63 020,01 €	-18 979,99 €
011	627	Services bancaires et assimilés	1 500,00 €	1 452,34 €	-47,66 €
011	6281	Concours divers (cotisations...)	513 459,00 €	566 384,36 €	52 925,36 €
011	6282	Frais de gardiennage	122 000,00 €	48 485,71 €	-73 514,29 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	90 000,00 €	36 066,85 €	-53 933,15 €
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres du Groupement à Fiscalité Propre	132 760,00 €	130 260,00 €	-2 500,00 €
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	391 880,00 €	331 880,00 €	-60 000,00 €
011	63512	Taxes foncières	126 500,00 €	97 179,64 €	-29 320,36 €
011	63513	Autres impôts locaux	166 500,00 €	136 364,90 €	-30 135,10 €
Total du chapitre 011		Charges à caractère général	35 136 134,04 €	17 705 381,91 €	-17 430 752,13 €

Sous Chapitre 2 – 012 : Charges de personnel

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
012	6217	Personnel affecté par la commune membre du Groupement à Fiscalité Propre	126 085,00 €	107 245,00 €	-18 840,00 €
012	6218	Autre personnel extérieur	244 348,29 €	255 545,91 €	11 197,62 €
012	6331	Versement transport	157 139,00 €	156 206,98 €	-932,02 €
012	6332	Cotisations au FNAL	26 634,00 €	26 476,11 €	-157,89 €
012	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	74 744,00 €	76 782,05 €	2 038,05 €
012	64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 745 377,00 €	1 690 247,54 €	-55 129,46 €
012	64112	Personnel titulaire - supplément familial de traitement	73 916,00 €	76 042,84 €	2 126,84 €
012	64113	Personnel titulaire - NBI	33 932,00 €	30 896,36 €	-3 035,64 €
012	64114	Personnel titulaire – Indemnité inflation	700,00 €	700,00 €	0,00 €
012	64118	Personnel titulaire - autres indemnités	1 382 674,00 €	1 303 681,33 €	-78 992,67 €
012	64131	Personnel non titulaire - rémunération	2 182 891,00 €	2 229 108,92 €	46 217,92 €
012	64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	400,00 €	399,98 €	-0,02 €
012	64138	Personnel non titulaire - primes et autres indemnités	1 444 313,00 €	1 429 019,04 €	-15 293,96 €
012	64171	Apprentis - rémunérations	77 911,00 €	63 738,23 €	-14 172,77 €
012	64172	Apprentis – indemnité inflation	300,00 €	300,00 €	0,00 €
012	6451	Cotisations à l'URSAFF	1 264 081,00 €	1 272 260,40 €	8 179,40 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	846 920,00 €	776 323,80 €	-70 596,20 €
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	143 690,00 €	144 806,34 €	1 116,34 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	19 987,00 €	19 330,70 €	-656,30 €
012	6474	Versements aux œuvres sociales	96 500,00 €	77 058,58 €	-19 441,42 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	19 000,00 €	1 874,55 €	-17 125,45 €
012	6488	Autres charges de personnel	6 625,00 €	8 075,00 €	1 450,00 €
Total du chapitre 012			9 969 881,29 €	9 746 119,66 €	-223 761,63 €

Les dépenses de personnel de la Métropole s'élevaient en 2022 à 9,7 M€ (contre 7,9 M€ en 2021) pour un effectif au 31/12/2022 de 135 agents (19 agents de plus qu'au 31/12/2021).

Sous Chapitre 3 – 014 : Atténuations de produits : les attributions de compensation métropolitaines (AC)

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
014	739211	Attributions de compensation	3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €
Total du chapitre 014			3 371 699 289,00 €	3 371 699 289,00 €	0,00 €

La Métropole du Grand Paris, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)** qui, dans leur version révisée de fin d'année 2018, correspondent soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la Métropole du Grand Paris (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC sont ajustées des rôles supplémentaires perçus en 2018 relatifs à 2015 et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE.

Leur montant 2022 est inchangé par rapport à 2021.

Sous Chapitre 4 – 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est relatif aux subventions de fonctionnement versées à différentes personnes morales⁹ :

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
65	6558	Autres contributions obligatoires	1 046 602,00 €	1 046 602,00 €	0,00 €
65	6561	Participations aux organismes de regroupement	12 965 801,00 €	11 640 722,66 €	-1 325 078,34 €
65	65731	Subventions de fonctionnement - Etat	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
65	657341	Subventions de fonctionnement - communes membres du GFP	4 647 377,04 €	624 241,46 €	-4 023 135,58 €
65	657348	Subventions de fonctionnement - autres communes	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €
65	657358	Subventions de fonctionnement - autres groupements	233 789,31 €	74 541,17 €	-159 248,14 €
65	657381	Subventions de fonctionnement - autres établissements publics locaux	133 000,00 €	32 000,00 €	-101 000,00 €
65	657382	Subventions de fonctionnement - organismes publics divers	1 485 040,00 €	899 511,04 €	-585 528,96 €
65	65741	Subventions de fonctionnement - ménages	725 000,00 €	2 000,00 €	-723 000,00 €
65	65742	Subventions de fonctionnement - entreprises	700 000,00 €	700 000,00 €	0,00 €
65	65748	Subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé	16 760 608,00 €	10 697 314,95 €	-6 063 293,05 €
65	65818	Autres	1 156 645,42 €	627 363,45 €	-529 281,97 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	12 100,00 €	3 001,04 €	-9 098,96 €
Total du chapitre 65		Autres charges de gestion courante	40 476 462,77 €	26 947 297,77 €	-13 529 165,00 €

Ce chapitre du compte administratif intègre principalement :

- Les participations aux organismes de regroupement à hauteur de 11,6 M€, essentiellement Vélib' Métropole¹⁰ (5,4 M€) et les syndicats de rivière (6,2 M€) ;
- La contribution à l'Etablissement public Paris La Défense pour 1 M€ ;
- Les subventions de fonctionnement versées aux communes pour 0,6 M€, dont 0,2 M€ dans le cadre de la Nuit Blanche Métropolitaine ;
- Les subventions versées aux personnes de droit privé telles que les associations à hauteur d'un montant de 10,7 M€ dont notamment :
 - 3,6 M€ aux agences locales de l'énergie / 1 M€ au guichet *Choose Paris Region* (dont 0,5 M€ au titre de 2021) / 0,8 M€ à Paris & Co / 0,7 M€ à l'APUR / 0,7 M€ à AIRPARIF / 0,6 M€ à l'Institut Paris Région / 0,3 M€ à Paris Ile-de-France Capitale Economique / 0,3 M€ aux associations participant à la Nuit Blanche Métropolitaine / 0,3 M€ à la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France / 0,2 M€ à BRUITPARIF ;
- La subvention d'équilibre au concessionnaire de l'OIM Noisy-Pôle Gare : 0,7 M€.

Le taux de réalisation sur ce poste s'élève à 67%, en légère augmentation par rapport à celui de 2021 (65%).

Sous Chapitre 5 – 653 & 6586 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Pour l'application de l'article L5211-12-1 du CGCT, l'état des indemnités versées aux élus du conseil métropolitain au titre de leurs mandats métropolitains se présente comme suit :

⁹ « Communes membres du GFP » : communes membres du groupement à fiscalité propre (l'EPIC, en l'espèce la Métropole du Grand Paris).

¹⁰ Paiement ajusté au rythme de réalisation

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
65	65311	Indemnités de fonction des élus	2 386 615,00 €	2 242 891,30 €	-143 723,70 €
65	65312	Frais de mission et de déplacement des élus	15 000,00 €	28 834,78 €	13 834,78 €
65	65313	Cotisations de retraite des élus	230 613,00 €	228 596,35 €	-2 016,65 €
65	65314	Cotisations de sécurité sociale des élus -part patronale	665 037,00 €	626 375,73 €	-38 661,27 €
65	65315	Formation des élus	593 707,00 €	200 686,00 €	-393 021,00 €
65	65316	Frais de représentation du Président	5 000,00 €	4 891,13 €	-108,87 €
Total du chapitre 653			3 895 972,00 €	3 332 275,29 €	-563 696,71 €
6586	65861	Groupes d'élus - Frais de personnel	400 000,00 €	366 403,59 €	-33 596,41 €
6586	65862	Groupes d'élus - matériel, équipement et fournitures	281 917,32 €	44 220,22 €	-237 697,10 €
Total du chapitre 6586			681 917,32 €	410 623,81 €	-271 293,51 €
Total groupes d'élus			4 577 889,32 €	3 742 899,10 €	-834 990,22 €

Les indemnités et frais de mission et formation des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent 3,7 M€ en 2022. Le niveau des dépenses et le taux de réalisation (82%) sont stables par rapport à 2021.

Sous Chapitre 6 – 66 : Charges financières

Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM1)	Réalisé 2022	Ecart ouvert/réalisé 2022
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	333 000,00 €	21 580,29 €	-311 419,71 €
66	6615	Intérêts des comptes courants de dépôts créditeurs	10 000,00 €		-10 000,00 €
Total du chapitre 66			473 000,00 €	151 580,29 €	-321 419,71 €

Les charges financières s'élevaient à 152 k€ en lien avec la première mobilisation, en novembre 2020, d'une ligne d'emprunt de 10,4 M€ au sein du contrat Aqua-Prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires en 2019. Elles se décomposent entre les intérêts réglés à l'échéance (130 k€) et les intérêts courus non échus (ICNE) pour 22 k€.

Une deuxième ligne de 9 M€ sur le contrat d'Aqua-Prêt a été mobilisée en octobre 2022 et donnera lieu à une augmentation du niveau d'intérêts à compter du compte administratif 2023.

Sous Chapitre 7 – Une épargne de 20,4 M€ en forte baisse par rapport à 2021 (-60 M€) et un excédent disponible après intégration du résultat reporté 2021 de 155,9 M€

Le solde des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement dégagé par la Métropole en 2022 s'élève à **20,4 M€, soit -60 M€ par rapport à 2021. Cette très forte diminution tient principalement à la baisse du produit de CVAE (-26,6 M€) et à la diminution de la part DCPS (-23,3 M€).**

Après intégration des opérations d'ordre de l'exercice 2022 (solde de -7,1 M€, neutre dans l'équilibre budgétaire car constituant une dépense en fonctionnement et une recette équivalente en investissement), le résultat de fonctionnement avant intégration du résultat 2021 reporté s'élève à **13,3 M€.**

Sous chapitre 8 – Un excédent de fonctionnement disponible de 155,9 M€ après intégration du résultat reporté 2021

Après intégration du résultat de fonctionnement reporté 2021, qui s'élevait à 155,2 M€, la section de fonctionnement dégage un **excédent de 168,5 M€**. Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à **12,7 M€** dont notamment 1,4 M€ de subventions aux agences locales de l'énergie, 1,4 M€ d'appui et de suivi des 3 éditions du concours IMGP, 1,3 M€ de subventions aux communes au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien au commerce, à l'Artisanat et aux Services (FIMACS) et 0,9 M€ d'achat de Pass numériques.

Après couverture des restes à réaliser, **l'excédent de fonctionnement disponible s'élève à 155,9 M€** [(13,3 M€ de résultat de l'exercice 2021) + (155,2 M€ de résultat de fonctionnement reporté) – (12,7 M€ de restes à réaliser)].

PARTIE 2

Section d'investissement

Chapitre 1 - Les dépenses réelles d'investissement : 178,4 M€

En 2022, la Métropole s'affirme toujours davantage comme un acteur majeur de l'investissement au service des habitants de la Métropole. Le **volume des dépenses d'investissement s'élève à 178,4 M€, soit une augmentation de 55,7 M€ (+45%) par rapport à 2021**, après des augmentations de 46% en 2021 et de 60% en 2020. Cette augmentation relève principalement des **grands projets métropolitains**.

L'année 2022 est en effet marquée par le poids des grands projets métropolitains que sont le Centre Aquatique Olympique (CAO) et le site de la Plaine Saulnier, la GEMAPI, la ZFE et le SCOT, qui représentent deux tiers des dépenses réalisées dans l'année (**118,5 M€**). **Les travaux du CAO représentent à eux seuls plus de la moitié du total des investissements de l'année (95,7 M€)**.

En parallèle, la Métropole a versé **34,6 M€ de subventions** aux communes et EPT dans le cadre des différents fonds d'intervention, soit près de 20% du total des dépenses d'investissement et près de 10 M€ de plus qu'en 2021. Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) représente plus de la moitié du total (20 M€), tandis que les dépenses réalisées au titre du Fonds métropolitain des équipements structurants (12,4 M€) connaissent une nouvelle progression (+3,4 M€).

L'aide à l'acquisition de véhicules propres par les citoyens à travers le dispositif « Métropole Roule Propre » poursuit sa montée en puissance, avec **9 M€** dépensés contre 6,5 M€ en 2021 et 1,4 M€ en 2020.

La Métropole s'est en outre investie dans la création ou l'intégration de divers opérateurs relevant de ses compétences (SOGARIS, SEM Axe Seine Energies Renouvelables, SPL SEQUANO).

La mise en place des AP/CP s'est traduit par un **accroissement sensible du taux de réalisation, de 42% en 2021 à 74% en 2022, confirmant l'intérêt de la gestion en AP/CP pour renforcer le suivi des engagements pluriannuels**.

Tableau de synthèse des dépenses d'investissement par Autorisation de Programme (AP)

A noter : un total de 3,4 M€ de dépenses ne relève pas des AP votées, il s'agit des restes à réaliser marginaux qui n'ont pas été intégrés aux AP en 2022. Cela concerne principalement des travaux de dépollution/déconstruction sur le CAO et la ZAC Plaine Saulnier (2,5 M€) et des études pour le CAO (603 k€).

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts* (2)	CP mandatés = réalisé* (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Centre aquatique olympique	137 140 292,00 €	100 312 588,90 €	95 744 804,28 €	42 538 091,62 €	95,4%
Opérations d'aménagement - ZAC Saulnier et portage foncier	119 398 500,00 €	21 369 907,51 €	13 660 201,75 €	107 749 091,76 €	63,9%
Opérateurs d'aménagement - EPL Paris la Défense et SEQUANO	12 161 388,00 €	3 394 398,00 €	1 828 398,00 €	10 332 990,00 €	53,9%
Opérateurs Développement durable - Coop. Carbone et SEM Axe Seine ER	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	50,0%
Opérateurs économiques - Foncière commerciale et SOGARIS	30 000 000,00 €	25 000 000,00 €	9 740 280,00 €	20 259 720,00 €	39,0%
Zone à faibles émissions (ZFE)	811 000,00 €	544 000,00 €	112 009,00 €	698 991,00 €	20,6%
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	69 862 066,00 €	19 026 635,62 €	8 626 812,15 €	61 477 037,47 €	45,3%
Planification territoriale	930 000,00 €	611 000,00 €	356 038,11 €	573 961,89 €	58,3%
Plateformes et données numériques	100 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%
Plan Piscines "Héritage 2024"	14 350 000,00 €	1 720 000,00 €	1 720 000,00 €	12 630 000,00 €	100,0%
Fonds des équipements structurants	93 782 597,00 €	18 743 805,00 €	12 423 551,37 €	81 359 045,63 €	66,3%
Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS)	16 545 794,00 €	4 800 000,00 €	1 257 920,00 €	15 287 874,00 €	26,2%
Fonds d'investissement métropolitain (FIM)	127 000 000,00 €	20 000 000,00 €	19 998 825,50 €	107 001 174,50 €	100,0%
Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique (FMIN)	2 512 149,00 €	600 000,00 €	158 790,62 €	2 353 358,38 €	26,5%
Fonds Nature 2050	5 543 332,00 €	1 543 332,00 €	306 791,15 €	5 236 540,85 €	19,9%
Plan Vélo Métropolitain	100 000 000,00 €	5 000 000,00 €	492 000,00 €	99 508 000,00 €	9,8%
Métropole roule propre	10 500 000,00 €	10 500 000,00 €	8 976 928,41 €	1 523 071,59 €	85,5%
Valorisation des espaces naturels	5 797 240,00 €	406 000,00 €	219 083,00 €	5 578 157,00 €	54,0%
Résorption des Points noirs bruit ferroviaires	5 272 093,00 €	3 427 018,00 €	698 861,85 €	4 573 231,15 €	20,4%
Logements adaptés	500 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	100,0%
Soutien aux copropriétés dégradées	9 200 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €	9 200 000,00 €	0,0%
Manifestations culturelles - Olympiade culturelle	500 000,00 €	-	-	500 000,00 €	-
Equipements culturels	477 000,00 €	477 000,00 €	439 783,64 €	37 216,36 €	92,2%
Projets d'aménagement touristique	300 000,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	16,7%
Etablissements de santé	2 000 000,00 €	-	-	2 000 000,00 €	-
Soutien à la Ville de Kiev	500 000,00 €	-	-	500 000,00 €	-
Aménagement des bureaux	8 416 500,00 €	905 800,00 €	438 579,89 €	7 977 920,11 €	48,4%
Site internet	90 000,00 €	90 000,00 €	53 782,20 €	36 217,80 €	59,8%
Parc informatique	877 000,00 €	585 720,59 €	410 328,31 €	487 392,28 €	70,1%
Total Dépenses (1)	776 066 951,00 €	240 947 205,62 €	178 413 769,23 €	601 069 083,39 €	74,0%
<i>*Dont total dépenses hors AP</i>		3 415 902	3 415 902		

Sous Chapitre 1 – Le poids prépondérant du financement des Jeux Olympiques

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Centre aquatique olympique Saint-Denis	137 140 292,00 €	99 169 985,00 €	94 602 200,38 €	42 538 091,62 €	95,4%
<i>Centre aquatique olympique Saint-Denis - RAR 2021</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>1 142 603,90 €</i>	<i>1 142 603,90 €</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>100,0%</i>
Centre aquatique olympique	137 140 292,00 €	100 312 588,90 €	95 744 804,28 €	42 538 091,62 €	95,4%
Portage foncier	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,0%
ZAC Plaine Saulnier	118 398 500,00 €	18 359 114,00 €	11 649 408,24 €	106 749 091,76 €	63,5%
<i>ZAC Plaine Saulnier - RAR 2021</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>2 010 793,51 €</i>	<i>2 010 793,51 €</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>100,0%</i>
Opérations d'aménagement	119 398 500,00 €	21 369 907,51 €	13 660 201,75 €	107 749 091,76 €	63,9%
Centre aquatique d'Aulnay-sous-Bois	1 720 000,00 €	1 720 000,00 €	1 720 000,00 €	0,00 €	100,0%
Centre aquatique du Fort d'Aubervilliers	4 000 000,00 €	-	-	4 000 000,00 €	-
Centre aquatique Marville-Saint-Denis	2 300 000,00 €	-	-	2 300 000,00 €	-
Piscine du Bourget	2 000 000,00 €	-	-	2 000 000,00 €	-
Piscine Maurice Thorez de Montreuil	2 330 000,00 €	-	-	2 330 000,00 €	-
Piscine olympique de Colombes	2 000 000,00 €	-	-	2 000 000,00 €	-
Plan Piscines "Héritage 2024"	14 350 000,00 €	1 720 000,00 €	1 720 000,00 €	12 630 000,00 €	100,0%

Les dépenses liées au chantier du CAO comprennent des subventions au concessionnaire du site (87,6 M€) et à la SOLIDEO (6,8 M) ainsi que des frais d'étude, pour un total de **95,7 M€** réalisés. En parallèle, la poursuite des études et travaux de la ZAC Plaine Saulnier pour la phase olympique et la phase héritage représente un coût de **13,7 M€**. Une subvention de **1,7 M€** a été versée pour les travaux du Centre aquatique d'Aulnay-sous-Bois.

Sous Chapitre 2 – La montée en puissance des dépenses de GEMAPI

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Aménagement du Vallon du Sausset	6 078 599,00 €	962 000,00 €	105 034,67 €	5 973 564,33 €	10,9%
Berges du Ru de la fontaine de Villiers	177 744,00 €	177 744,00 €	177 744,00 €	0,00 €	100,0%
Berges-Protections amovibles	8 380 000,00 €	780 000,00 €	12 952,80 €	8 367 047,20 €	1,7%
Casier pilote de la Bassée	26 558 005,00 €	9 336 125,00 €	4 296 559,71 €	22 261 445,29 €	46,0%
Fonds intempéries	563 000,00 €	563 000,00 €	3 490,02 €	559 509,98 €	0,6%
<i>Fonds intempéries - RAR 2021</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>241 783,62 €</i>	<i>241 783,62 €</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>100,0%</i>
Matériel de gestion hydraulique	113 027,00 €	-	-	113 027,00 €	-
Opérations confluence Seine-Essonne	535 548,00 €	91 800,00 €	0,00 €	535 548,00 €	0,0%
Ouvrages de protection anti-crue 93	181 600,00 €	-	-	181 600,00 €	-
Ouvrages de protection anti-crue 94	1 957 360,00 €	1 030 000,00 €	266 167,48 €	1 691 192,52 €	25,8%
Redécouverte de la Veille Mer	4 000 000,00 €	500 000,00 €	171 201,17 €	3 828 798,83 €	34,2%
Renaturation des Berges de l'Yerres	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	100,0%
Réouverture et renaturation de la Bièvre	6 554 000,00 €	1 130 000,00 €	837 671,61 €	5 716 328,39 €	74,1%
Résilience inondations-Villeneuve le Roi	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	0,00 €	1 050 000,00 €	0,0%
Subvention EPTB Seine Grands Lacs	1 205 000,00 €	805 000,00 €	739 150,04 €	465 849,96 €	91,8%
Système d'endiguement métropolitain	9 508 183,00 €	859 183,00 €	275 057,03 €	9 233 125,97 €	32,0%
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	69 862 066,00 €	19 026 635,62 €	8 626 812,15 €	61 477 037,47 €	45,3%

Les travaux du **Casier pilote de la Bassée** représentent près de la moitié des dépenses d'investissement de GEMAPI (**4,3 M€** de subvention à l'EPTB Seine Grands Lacs). A noter également l'avancée des

chantiers relatifs aux cours d'eau, notamment les berges de l'Yerres (1,5 M€ de subvention à l'EPA ORSA) et la Bièvre (838 k€ dont 666 k€ de subvention au Conseil Départemental du Val-de-Marne).

Sous Chapitre 3 – Une présence renforcée au sein d'opérateurs économiques, environnementaux et d'aménagement

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
EPL Paris la Défense	10 520 388,00 €	1 753 398,00 €	1 753 398,00 €	8 766 990,00 €	100,0%
SEM SEQUANO	1 566 000,00 €	1 566 000,00 €	0,00 €	1 566 000,00 €	0,0%
SPL SEQUANO GRAND PARIS	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	100,0%
Opérateurs d'aménagement	12 161 388,00 €	3 394 398,00 €	1 828 398,00 €	10 332 990,00 €	53,9%
Coopérative carbone	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,0%
SEM Axe Seine Energies renouvelables	1 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	100,0%
Opérateurs Développement durable	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	50,0%
Foncière commerce	20 000 000,00 €	15 000 000,00 €		20 000 000,00 €	0,0%
Participation SOGARIS	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	9 740 280,00 €	259 720,00 €	97,4%
Opérateurs économiques	30 000 000,00 €	25 000 000,00 €	9 740 280,00 €	20 259 720,00 €	39,0%

Outre la participation annuelle à l'EPL Paris la Défense (1,8 M€), la Métropole a notamment créé en 2022 avec ses partenaires de l'Axe Seine la **SEM Axe Seine Energies Renouvelables (0,5 M€)** et a intégré la **SOGARIS (9,7 M€ d'acquisition de parts)**.

Sous Chapitre 4 – Les dispositifs d'intervention au service du territoire métropolitain

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Ateliers Médicis	7 500 000,00 €	-	-	7 500 000,00 €	-
Autres équipements structurants	6 000 000,00 €	-	-	6 000 000,00 €	-
Cité de la Gastronomie	8 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	6 000 000,00 €	100,0%
Enfouissement LHT Villeneuve la Garenne	4 908 730,00 €	2 675 285,00 €	2 675 284,00 €	2 233 446,00 €	100,0%
Franchissement A1-Dugny-Le Bourget	4 312 000,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	3 112 000,00 €	100,0%
Franchissement A1-La Courneuve	3 836 000,00 €	205 551,00 €	0,00 €	3 836 000,00 €	0,0%
Franchissement Epinay-sur-Seine/Ile-Saint-Denis	6 000 000,00 €	-	-	6 000 000,00 €	-
Franchissement Pleyel à Saint-Denis	14 792 771,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	13 792 771,00 €	100,0%
Gare de Bry-Villiers-Champigny	1 288 000,00 €	879 869,00 €	736 000,00 €	552 000,00 €	83,6%
Grande allée ZAC Sevan Terre d'Avenir	2 100 000,00 €	630 000,00 €	0,00 €	2 100 000,00 €	0,0%
Le Colisée	11 000 000,00 €	3 300 000,00 €	3 300 000,00 €	7 700 000,00 €	100,0%
Passerelle de Thiais	4 895 090,00 €	1 145 100,00 €	0,00 €	4 895 090,00 €	0,0%
Passerelle Village des Athlètes	3 414 000,00 €	1 008 000,00 €	1 116 262,14 €	2 297 737,86 €	110,7%
Pont de Nogent	736 006,00 €	700 000,00 €	396 005,23 €	340 000,77 €	56,6%
PRISME Bobigny	13 000 000,00 €	3 200 000,00 €	0,00 €	13 000 000,00 €	0,0%
TZEN3	2 000 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,0%
Fonds des équipements structurants	93 782 597,00 €	18 743 805,00 €	12 423 551,37 €	81 359 045,63 €	66,3%
FIMACS	16 545 794,00 €	4 800 000,00 €	1 257 920,00 €	15 287 874,00 €	26,2%
Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services	16 545 794,00 €	4 800 000,00 €	1 257 920,00 €	15 287 874,00 €	26,2%
FIM	127 000 000,00 €	20 000 000,00 €	19 998 825,50 €	107 001 174,50 €	100,0%
Fonds d'investissement métropolitain (FIM)	127 000 000,00 €	20 000 000,00 €	19 998 825,50 €	107 001 174,50 €	100,0%
FMIN	2 512 149,00 €	600 000,00 €	158 790,62 €	2 353 358,38 €	26,5%
Fonds métropolitain de l'innovation et du numérique (FMIN)	2 512 149,00 €	600 000,00 €	158 790,62 €	2 353 358,38 €	26,5%
Fonds Nature 2050	5 543 332,00 €	1 543 332,00 €	306 791,15 €	5 236 540,85 €	19,9%
Fonds Nature 2050	5 543 332,00 €	1 543 332,00 €	306 791,15 €	5 236 540,85 €	19,9%
Plan Vélo	100 000 000,00 €	5 000 000,00 €	492 000,00 €	99 508 000,00 €	9,8%
Plan Vélo	100 000 000,00 €	5 000 000,00 €	492 000,00 €	99 508 000,00 €	9,8%

La Métropole reste très présente auprès de ses communes et plus largement des porteurs de projets locaux s'inscrivant dans les différents dispositifs d'intervention métropolitains, qui représentent un montant total de subventions de **34,7 M€**, décomposés comme suit :

- Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) : 20,0 M€ ;
- Fonds métropolitain des équipements structurants : 12,4 M€ ;
- Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS) : 1,3 M€ ;
- Plan vélo métropolitain : 0,5 M€ ;
- Appel à projets Nature 2050 : 0,3 M€ ;
- Fonds Métropolitain pour l'Innovation et le Numérique (FMIN) : 0,2 M€.

Sous Chapitre 5 – Autres dépenses d’investissement relatives aux politiques métropolitaines

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Guichet unique ZFE	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,0%
Panneaux ZFE	461 000,00 €	194 000,00 €	12 009,00 €	448 991,00 €	6,2%
Partenariat AIRPARIF	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100,0%
Zone à faibles émissions (ZFE)	811 000,00 €	544 000,00 €	112 009,00 €	698 991,00 €	20,6%
Schéma de cohérence territoriale	600 000,00 €	500 000,00 €	313 996,11 €	286 003,89 €	62,8%
Système d'information géographique	330 000,00 €	111 000,00 €	42 042,00 €	287 958,00 €	37,9%
Planification territoriale	930 000,00 €	611 000,00 €	356 038,11 €	573 961,89 €	58,3%
Plateformes et données numériques	100 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%
Plateformes et données numériques	100 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,0%
Métropole roule propre	10 500 000,00 €	10 500 000,00 €	8 976 928,41 €	1 523 071,59 €	85,5%
Métropole roule propre	10 500 000,00 €	10 500 000,00 €	8 976 928,41 €	1 523 071,59 €	85,5%
Parc des Hauteurs	5 000 000,00 €	206 000,00 €	206 000,00 €	4 794 000,00 €	100,0%
Partenariat ONF	797 240,00 €	200 000,00 €	13 083,00 €	784 157,00 €	6,5%
Valorisation des espaces naturels	5 797 240,00 €	406 000,00 €	219 083,00 €	5 578 157,00 €	54,0%
Ecrans antibruit axes RER C et RER D	416 825,00 €	-	-	416 825,00 €	-
Etudes acoustiques PNB	273 235,00 €	273 235,00 €	0,00 €	273 235,00 €	0,0%
Isolation des façades	1 622 250,00 €	300 000,00 €	0,00 €	1 622 250,00 €	0,0%
Point noir bruit Saint-Denis	501 953,00 €	501 953,00 €	117 254,32 €	384 698,68 €	23,4%
Point noir bruit Saint-Mandé-Vincennes	1 206 320,00 €	1 206 320,00 €	31 527,51 €	1 174 792,49 €	2,6%
Point noir bruit Vanves Malakoff	1 251 510,00 €	1 145 510,00 €	550 080,02 €	701 429,98 €	48,0%
Résorption des Points noirs bruit ferroviaires	5 272 093,00 €	3 427 018,00 €	698 861,85 €	4 573 231,15 €	20,4%
Logements adaptés Clichy-sous-Bois	500 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	100,0%
Logements adaptés	500 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €	100,0%
ORCOD Argenteuil	6 100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	6 100 000,00 €	0,0%
Plans de sauvegarde	3 100 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	3 100 000,00 €	0,0%
Soutien aux copropriétés dégradées	9 200 000,00 €	350 000,00 €	0,00 €	9 200 000,00 €	0,0%
Pavillon Biennale d'architecture Versailles 2022	477 000,00 €	477 000,00 €	439 783,64 €	37 216,36 €	92,2%
Equipements culturels	477 000,00 €	477 000,00 €	439 783,64 €	37 216,36 €	92,2%
Projets d'aménagement touristique	300 000,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	16,7%
Projets d'aménagement touristique	300 000,00 €	300 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €	16,7%

Les politiques environnementales ont également fait l’objet de dépenses d’investissement de 9,0 M€ au titre du dispositif « Métropole Roule Propre » et de 1,0 M€ au titre de la ZFE, de la valorisation des espaces naturels et de la résorption des points noirs de bruit, principalement à travers des subventions à des porteurs de projets ou dans le cadre de partenariats annuels (Airparif, Office National des Forêts).

A noter également la poursuite des travaux du SCoT, qui a généré des frais d’étude de 0,3 M€, et une subvention de 0,2 M€ pour l’opération de logements adaptés à Clichy-sous-Bois.

Sous Chapitre 6 – Dépenses de structure

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Aménagement des bureaux	8 416 500,00 €	905 800,00 €	438 579,89 €	7 977 920,11 €	48,4%
Aménagement des bureaux	8 416 500,00 €	905 800,00 €	438 579,89 €	7 977 920,11 €	48,4%
Site internet	90 000,00 €	90 000,00 €	53 782,20 €	36 217,80 €	59,8%
Site internet	90 000,00 €	90 000,00 €	53 782,20 €	36 217,80 €	59,8%
Parc informatique	877 000,00 €	565 000,00 €	389 607,72 €	487 392,28 €	69,0%
<i>Moyens généraux - RAR 2021</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>20 720,59 €</i>	<i>20 720,59 €</i>	<i>hors AP - RAR 2021</i>	<i>100,0%</i>
Parc informatique	877 000,00 €	585 720,59 €	410 328,31 €	487 392,28 €	70,1%
Total Dépenses (1)	776 066 951,00 €	240 947 205,62 €	178 413 769,23 €	601 069 083,39 €	74,0%

La préparation du déménagement des services de la Métropole en 2023 a généré des dépenses de 0,4 M€ en 2022, tandis que l'acquisition ou le renouvellement de matériels informatiques et de téléphonie, en lien avec la croissance des effectifs, a entraîné des dépenses de 0,4 M€.

Chapitre 2 - Les recettes réelles d'investissement : 94,2 M€

Les recettes réelles d'investissement comprennent principalement :

- Une **subvention de la SOLIDEO** dans le cadre du financement du CAO, pour **78,0 M€** ;
- Un **emprunt de 9 M€**, correspondant à la mobilisation d'une 2^{ème} ligne de l'Aqua-prêt contracté auprès de la Banque des Territoires pour le financement de la compétence GEMAPI ;
- Une recette de FCTVA de **5,2 M€**

Tableau de synthèse des recettes d'investissement par Autorisation de Programme

Autorisation de programme	AP votées (1)	CP votés = crédits ouverts (2)	CP mandatés = réalisé (3)	Disponible sur AP au 31/12/2022 (4) = (1) - (3)	Taux de consommation (5) = (3) / (2)
Centre aquatique olympique Saint-Denis	109 340 193,00 €	77 640 193,00 €	79 010 193,00 €	30 330 000,00 €	101,8%
Centre aquatique olympique	109 340 193,00 €	77 640 193,00 €	79 010 193,00 €	30 330 000,00 €	101,8%
Portage foncier	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,0%
ZAC Plaine Saulnier	118 398 500,00 €			118 398 500,00 €	
Opérations d'aménagement	119 398 500,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	119 398 500,00 €	0,0%
Aménagement des bureaux	2 895 000,00 €			2 895 000,00 €	
Aménagement des bureaux	2 895 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 895 000,00 €	-
FCTVA	hors AP	2 587 207,00 €	5 151 031,95 €	hors AP	199,1%
Emprunt	hors AP	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €	hors AP	100,0%
Transfert de charges GEMAPI CD92 - part investissement	hors AP	0,00 €	377 000,00 €	hors AP	
Subvention d'équipement (FIM) - remboursement	hors AP	0,00 €	500 000,00 €	hors AP	
Fonds résilience - remboursement	hors AP	0,00 €	170 219,02 €	hors AP	
Total hors AP	-	11 587 207,00 €	15 198 250,97 €	-	131,2%
Total Recettes (2)	231 633 693,00 €	90 227 400,00 €	94 208 443,97 €	152 623 500,00 €	104,4%
Rappel total dépenses (1)	776 066 951,00 €	240 947 205,62 €	178 413 769,23 €	601 069 083,39 €	
Dépenses nettes (3) = (1) - (2)	544 433 258,00 €	150 719 805,62 €	84 205 325,26 €	448 445 583,39 €	

Chapitre 2 – Un résultat d’investissement déficitaire à hauteur de 58,6 M€

Le solde des recettes et des dépenses réelles d’investissement en 2022 présente un **déficit de 84,2 M€**. Après intégration des opérations d’ordre de l’exercice 2022 (solde de +7,1 M€¹¹), le résultat d’investissement avant intégration du résultat reporté de 2021 s’élève à **-77,1 M€**.

Après intégration du résultat de fonctionnement reporté 2021, qui s’élevait à 19,6 M€, la section d’investissement présente un déficit de 57,5 M€, à laquelle s’ajoute 1,1 M€ de restes à réaliser en dépenses, pour aboutir à un **résultat d’investissement de -58,6 M€** [(-77,1 M€ de résultat de l’exercice) + (19,6 M€ de résultat d’investissement reporté) – (1,1 M€ de restes à réaliser)].

¹¹ Voir partie 1, chapitre 2, sous-chapitre 7

PARTIE 3

Un résultat budgétaire global de 97,3 M€ en baisse de 61,3 M€ par rapport à 2021

Le résultat de clôture 2022 s'élève à **97,3 M€** (= résultat excédentaire de fonctionnement de 155,9 M€ + résultat d'investissement déficitaire de -58,6 M€).

Pour rappel, depuis la clôture 2021, le résultat de clôture ne déduit plus les restes à réaliser (RAR) d'investissement. En effet, la mise en place des AP/CP a entraîné l'intégration des RAR¹² dans les AP (114 M€ fin 2021).

Il convient ainsi de comparer ce résultat à celui de 2021 (pour rappel : 158,5 M€), qui présente la même structure budgétaire postérieure à la mise en place des AP/CP. Il en ressort que **la Métropole a subi une diminution de son résultat de 61,3 M€**, qui s'explique essentiellement par les contraintes ayant pesé sur ses recettes en 2022 (-26,6 M€ de CVAE et -23,3 M€ de DCPS, soit une **perte de recette de près de 50 M€**).

En parallèle, la nécessaire poursuite de la montée en puissance de la Métropole sur ses compétences (GEMAPI, environnement, aménagement, développement économique etc.), qui induit de nouvelles charges, et l'obligation d'honorer ses engagements pluriannuels d'investissement (448 M€ de dépenses nettes au 31/12/2022) amènent la Métropole à **diminuer sensiblement ses réserves**. Le contexte de construction budgétaire 2023 marqué par l'absence de visibilité sur le niveau des recettes fiscales **renforce le besoin d'une prudence budgétaire** pour garantir la soutenabilité financière de la Métropole du Grand Paris.

¹² Hors exceptions à la marge de petites dépenses qui devaient être réalisées début 2022

	Total mandaté (1)	Résultat N-1 reporté (2)	Résultat comptable cumulé (3) = (1) + (2)	RAR (4)	Résultat budgétaire cumulé (5) = (3) + (4)
Dépenses de fonctionnement	3 438 158 033,22		3 438 158 033,22	12 688 118,37	3 450 846 151,59
Recettes de fonctionnement	3 451 462 985,68	155 233 988,25	3 606 696 973,93		3 606 696 973,93
Résultat de fonctionnement	13 304 952,46	155 233 988,25	168 538 940,71	-12 688 118,37	155 850 822,34
Dépenses d'investissement	178 793 861,44		178 793 861,44	1 105 104,13	179 898 965,57
Recettes d'investissement	101 706 447,89	19 598 521,47	121 304 969,36		121 304 969,36
Résultat d'investissement	-77 087 413,55	19 598 521,47	-57 488 892,08	-1 105 104,13	-58 593 996,21
Résultat global	-63 782 461,09	174 832 509,72	111 050 048,63	-13 793 222,50	97 256 826,13
<i>Pour rappel, résultat 2021</i>	<i>72 900 727,08</i>	<i>101 931 782,64</i>	<i>174 832 509,72</i>	<i>-16 325 249,29</i>	<i>158 507 260,43</i>
<i>Ecart 2022/2021</i>	<i>-136 683 188,17</i>	<i>72 900 727,08</i>	<i>-63 782 461,09</i>	<i>2 532 026,79</i>	<i>-61 250 434,30</i>



15-13 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr